

Séance extraordinaire du 22 novembre 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le 22 novembre 2017 à compter de 11h 45, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Denis Chagnon, maire suppléant et à laquelle assistent les conseillers, madame Joanie Généreux ainsi que messieurs Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue et Gilbert Viens.

Monsieur le conseiller, Michel Denicourt, quitte la Salle du Conseil après l'adoption de la résolution n° 2017-11-447.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, madame Micheline Quilès, trésorière.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du Conseiller du district 3
2. Remboursement au PRQ (Programme Rénovation Québec) / Autorisation
3. Progiciels Première Ligne pour le SSI / Acquisition
4. Demande de PIIA n° PIIA-14-2017 – Nouvelle construction unifamiliale isolée – lot n° 3 621 464, Carré Bienvenue
5. Demande de PIIA n° PIIA-15-2017 – Affichage commercial – lot n° 1 592 235, 2035, route 112
6. Demande de PIIA n° PIIA-16-2017 – Affichage commercial – lot n° 1 592 924, 800, route 112
7. Demande disponibilité de gymnase par le Regroupement de hockey mineur
8. Représentant du service des Loisirs à la Table jeunesse - Territoire du CLSC du Richelieu / Désignation
9. Contrat AO / 2014-02-040 - Travaux de réfection au Complexe sportif – phase 2 / Recommandation et autorisation de paiement
10. Mandat pour le forage de 2 puits exploratoires
11. Mandat pour la supervision de 2 forages exploratoires
12. Période de questions
13. Levée de la séance

Résolution 2017-11-439

- Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller du district 3, tel qu'exigé par l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2).

Séance extraordinaire du 22 novembre 2017

Résolution 2017-11-440

Remboursement à la Société d'habitation du Québec - Programme Rénovation Québec / Autorisation

Considérant la demande de remboursement de la Société d'habitation du Québec pour des sommes versées en trop dans le cadre du Programme Rénovation Québec;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser le remboursement à la Société d'habitation du Québec d'un montant de 25 500 \$ au programme Rénovation Québec pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-11-441

Progiciels Première Ligne pour le SSI / Acquisition

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser l'acquisition des progiciels Première Ligne pour le service de Sécurité incendie (SSI) de la Ville de Saint-Césaire auprès de PG Solutions de Boisbriand, pour le prix de 7 060 \$ plus les taxes, le tout tel que l'offre de service 1VSCE50-171116-PL datée du 16 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-11-442

PIIA-14-2017 relatif à la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée sur le lot n° 3 621 464 du carré Bienvenue, projet déposé par Mme Karine Gauvin et M. Francis Cyr/ Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements, par les propriétaires, Mme Karine Gauvin et M. Francis Cyr, pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée dans la zone 135, sur le lot n° 3 621 464 du cadastre du Québec, situé au carré Bienvenue, Saint-Césaire;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal approuve et autorise, tel que déposé, le PIIA-14-2017 présenté par les propriétaires, Mme Karine Gauvin et M. Francis Cyr, pour le projet de construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée dans la zone 135, sur le lot n° 3 621 464 du cadastre du Québec, situé au carré Bienvenue, Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance extraordinaire du 22 novembre 2017

Résolution 2017-11-443

PIIA-15-2017 relatif à des affiches commerciales sur le lot n° 1 592 235 au 2035, route 112, projet déposé par M. Mario Valois, mandataire / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements, par M. Mario Valois, mandataire, pour l'implantation d'affiches commerciales dans la zone 204, sur le lot n° 1 592 235 du cadastre du Québec, situé au 2035, route 112, Saint-Césaire;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil municipal approuve et autorise, tel que déposé, le PIIA-15-2017 présenté par le mandataire, M. Mario Valois, pour le projet d'affiches commerciales dans la zone 204, sur le lot n° 1 592 235 du cadastre du Québec, situé au 2035, route 112, Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-11-444

PIIA-16-2017 relatif à des affiches commerciales sur le lot n° 1 592 924 au 800, route 112, projet déposé par M. Robert Généreux, propriétaire / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements, par M. Robert Généreux, propriétaire, pour l'implantation d'affiches commerciales dans la zone 206, sur le lot n° 1 592 924 du cadastre du Québec, situé au 800, route 112, Saint-Césaire;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que le Conseil municipal approuve et autorise, tel que déposé, le PIIA-16-2017 présenté par le propriétaire, M. Robert Généreux, pour le projet d'affiches commerciales dans la zone 206, sur le lot n° 1 592 924 du cadastre du Québec, situé au 800, route 112, Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-11-445

Disponibilité de gymnase par le Regroupement de hockey mineur / Autorisation

Considérant le contexte exceptionnel lié à la fermeture précipitée de l'Aréna Guy-Nadeau;

Séance extraordinaire du 22 novembre 2017

Considérant que la Ville désire soutenir le Regroupement du hockey mineur pour le maintien de ses activités et la pratique de ce sport pour ses résidents;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'autoriser, pour la saison 2017-2018, le Regroupement de hockey mineur à utiliser gratuitement le gymnase du Complexe sportif pour 30 heures au maximum selon l'horaire disponible.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-11-446

Représentant du service des Loisirs à la Table jeunesse - Territoire du CLSC du Richelieu / Désignation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de désigner le directeur du service des Loisirs de la Ville de Saint-Césaire, M. Guy Patenaude, comme représentant de la Ville à la Table jeunesse des 5 – 17 ans / Territoire du CLSC du Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-11-447

Contrat AO / 2014-02-040 - Travaux de réfection au Complexe sportif – phase 2 / Recommandation et autorisation de paiement

Considérant le certificat de paiement du Groupe Leclerc daté du 14 août 2017 pour la libération du paiement final dans le cadre du contrat AO / 2014-02-040 – travaux de réfection au Complexe sportif - phase 2;

Considérant que des travaux correctifs aux panneaux de recouvrement ont été apportées en octobre et novembre 2017 concernant le revêtement du Complexe sportif;

Considérant la recommandation de Groupe Leclerc à l'effet de retenir un montant de 15 000 \$ en lien avec les panneaux de recouvrement sur le paiement du certificat de paiement n° 10 daté du 14 août 2017;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Il est résolu de procéder à la libération d'un montant de 95 022,60 \$ plus les taxes. Ce montant représente le certificat de paiement n° 10 daté du 14 août 2017 avec une retenue de 15 000 \$ avant les taxes.

Il est résolu également que le paiement de 95 022,60 \$ plus les taxes sera remis à l'entrepreneur général, Axim Construction, sur réception et validation préalable, des déclarations statutaires et des quittances des sous-traitants relatives à cedit contrat AO / 2014-02-040.

Adoptée à l'unanimité

Séance extraordinaire du 22 novembre 2017

Le Conseiller, Michel Denicourt, quitte la Table et la Salle du Conseil municipal après l'adoption de la résolution n° 2017-11-447.

Résolution 2017-11-448

Forage de 2 puits exploratoires / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un mandat pour le forage de deux (2) puits exploratoires au Groupe Puitbec de Victoriaville, pour un montant de 9 200 \$ / forage, le tout tel que la soumission datée du 11 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-11-449

Supervision de forages exploratoires / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'octroyer un mandat de supervision de deux (2) forages exploratoires, des essais de pompage et du prélèvement d'eau dans le dossier de recherche en eau souterraine à LNA (Laforest Nova Aqua) de Québec, pour le prix de 7 151,60 \$ plus les taxes, le tout tel que l'offre de service n° 3684 datée du 13 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Levée de la séance.

Denis Chagnon
Maire suppléant

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉOLUTIONS SUIVANTES :

2017-11-440, 2017-11-441, 2017-11-447, 2017-11-448, 2017-11-449.

Micheline Quilès
Trésorière